

par la suite au cours d'une nouvelle enquête, ou pour une dénonciation faite aux autorités, on découvre des (filles) cachées secrètement et que nous n'avons pas réussi à arrêter et remettre (aux autorités), nous voulons être traités conformément aux règlements.

Nous prions humblement la Préfecture Générale du cercle de *Yi-tsi-nai* de faire une enquête sur l'exécution (de son ordre). Requête qu'il est nécessaire d'envoyer.

Rapport sur l'exécution d'une ordonnance impériale. L'ordonnance enjoint de retirer des familles où elles se trouvent toutes les filles mongoles qui sont sorties de leur propre famille autrement que par mariage ou concubinage réguliers, et qui par suite sont dans des positions irrégulières dans des familles étrangères. Le Bureau des Fleuves et des Canaux expose ce qui a été fait, en exécution de cette ordonnance, dans la circonscription du canal *Kai-kouan* 槩官渠道 qui dépend de lui. Je n'ai retrouvé aucune ordonnance sur cette question ni dans le *Yuan che*, ni dans le *Ta Yuan cheng-tcheng kouo-tch'ao tien-tchang*. Les titres administratifs montrent que le document est d'époque mongole, mais je ne peux le dater exactement.

VERSO:

東至○○小渠南至也火完隣渠西至○○|*力地北至官渠手羅○
聚 祖業元○○|.....子木○五石.....

A l'est va jusqu'au petit canal de . . . ; au sud jusqu'au canal limitant le (champ de) *Ye-houo-wan*; à l'ouest jusqu'au champ de . . . ; au nord jusqu'au village de *Cheou-lo* . . . sur le canal officiel. Héritage ancestral. *Yuan*. . .

Fragment de registre cadastral. A la ligne 2 元 *Yuan* est le début du nom du propriétaire.

N° 482.—KK. I. 0232 (cc).

482

MS. Feuille de papier complète en haut et en bas, coupée à droite et à gauche en forme de bande.

強行開去○○地內○○乞施行|不知台親詣所指地內相視得元開
水|.....外○水

. . . a violemment manœuvré l'écluse; les eaux (se sont répandues?) à l'intérieur des terres. Je ne sais si en vous rendant vous-même sur le terrain indiqué vous pourrez trouver l'écluse originelle. Les eaux . . . extérieurement les eaux. . .

Rapport sur un accident survenu par suite d'une fausse manœuvre d'une écluse.

PIÈCES ÉMANANT DU BUREAU PÉNAL

N° 483.—KK. 0150 (a).

483

MS. Feuille de papier complète en haut, en bas et à droite, coupée à gauche. Hauteur: 250 mm.; largeur: 230 mm.

刑房
呈稟奉 |甘肅等處行中書省劄付該爲娥赤屋|等被捉*事奉此
合行具呈者
右謹具 至元四年二月廿四日 ○
呈 至元四年五月 日吏龍世英呈

Bureau pénal.

Requête. Nous avons reçu l'ordre du Gouvernement Provincial de *Kan-sou* et autres lieux au sujet de l'arrestation de *Ngo-tch'e-wou* et autres. Au reçu de cet (ordre), nous l'avons exécuté. Requête nécessaire.

(La requête) ci-dessus est respectueusement transmise.

24° jour du 2° mois de la 4° année *tche-yuan* (21 mars 1267 ou 15 mars 1338) . . . (signature illisible).